

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20231122-DEL_2023_094-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 33</p>	<p>Séance du 22 novembre 2023 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_094</p> <p>OBJET : FRAIS D'ARBITRAGE 2022-2023</p>	<p>Date de convocation :</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI</p> <p>Ont donné pouvoir Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR) Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Laurent GONZALES (pouvoir à Vincent BONY) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)</p>
	<p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Par une délibération du conseil municipal du 31 juillet 2003 relative aux aides octroyées aux associations sportives et plus particulièrement en lien avec les frais d'arbitrage, il avait été décidé une aide de la commune à hauteur de 50 % des dépenses réalisées au cours de la saison sportive précédente.

Contenu :

	Dépenses Saison Sportive 2022-2023	Subventions 50 %
ACR (Football)	6007,50 €	3 003,75 €
SCBVG (Basket-ball)	2100,00 €	1 050,00 €
La Chaumière (Football)	2202 €	1 101,00 €
CCSLR (Basket)	1715,76 €	857,88 €
Hand des Vallées du Gier	1116,40 €	558,20 €

Point financier :

- coût total fonctionnement : **6 570,83 €**

- imputation budgétaire : 4 ASS 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privés »

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des sommes pré-citées.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE